

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BERTRAND, BINET, CROISSET, FABRE, GATTERER, GRUFFEILLE, HANNA, JACQUET, LE BOULANGER, LUBRANESKI, MIOT (à partir de 21 h 30), NAVEAU, PRABONNAUD, PROUST, TRÉHIN et VABRE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Monsieur HEVIN (pouvoir à Monsieur LUBRANESKI) et Monsieur MIOT (jusqu'à 21 h 30 pouvoir à Madame TRÉHIN).

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Madame Florence HANNA.
Conseillers en exercice : 17 - Présents : 15 (jusqu'à 21 h 30) et 16 (à partir de 21 h 30) - Votants : 17.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est modifié comme suit :

- retrait de la délibération sur la fiscalisation de la cotisation hydraulique versée au SIAHVY : en raison du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la Communauté de Communes du pays de Limours, cette décision appartient désormais au Conseil Communautaire,
- la délibération portant sur les rythmes scolaires aura plus précisément comme objet de créer un comité consultatif « éducation ».

1. DÉCISIONS DU MAIRE

1.1. TARIFS DE L'ENTRÉE POUR L'ÉVÈNEMENT « ALIMENTATION ET PRODUCTION LOCALES » DU 24 MARS 2018 ORGANISÉ PAR LA COMMUNE

Par décision n°3/2018 du 14 février 2018, les tarifs pour la journée « Alimentation et production locales » organisée le 24 mars 2018 par la commune et comprenant un repas et l'entrée pour la pièce de théâtre ont été fixés comme suit :

- * 15 € pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans,
- * 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

1.2. CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ARTISTE NELLY NAEL DITE NOELLA, POUR LE DÉJEUNER DANSANT DES SÉNIORS

Par décision n°4/2018 en date du 13 février 2018, il est décidé de la conclusion d'un contrat d'engagement entre l'artiste Nelly NAEL dite NOELLA, et la commune des Molières représentée par son Maire, Monsieur Yvan LUBRANESKI pour le déjeuner dansant des séniors le 15 décembre 2018 dans la salle du Paradou sis 34 rue de Gometz aux Molières.

Le coût total de la prestation s'élève à 577 € TTC, comprenant le cachet de l'artiste et les charges sociales versées au GUSO.

2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2018

Madame Sylvie TRÉHIN, Rapporteur,

Madame TRÉHIN propose aux membres du conseil municipal, l'attribution de subventions communales au titre de l'année 2018 comme suit :

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	1 100,00 €
Les Oisillons	3 865,00 €

Madame TRÉHIN rappelle que par convention, la commune apporte à ces deux associations une aide financière régulière dont le montant est fixé en appliquant une quote-part proportionnelle au nombre d'heures par habitant ou enfant moliérois bénéficiant de leurs prestations. Ainsi, les heures d'intervention effectuées par l'A.D.M.R. chez les habitants des Molières sont subventionnées à hauteur de 0,50 € / heure et pour les Oisillons à hauteur de 0,50 € / heure de prestation bénéficiant aux enfants moliérois.

Pour les autres associations qui ont fait une demande, la répartition validée par l'équipe municipale est la suivante :

Association Républicaine des Anciens Combattants	70,00 €
Association Française des Sclérosés en plaques	100,00 €
Carrefour des Solidarités	800,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Homme et nature	300,00 €
Les amis de l'église Sainte Marie-Madeleine	1 000,00 €
Méli-Mélo	100,00 €
Association Patrimoine et Culture en Hurepoix (PATCH)	200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement	3 000,00 €
Sports et Loisirs des Molières	5 000,00 €
Tennis Club des Molières	5 000,00 €
Union Nationale des Combattants	70,00 €

Concernant la subvention allouée à l'association "Les amis de l'église Sainte Marie-Madeleine des Molières", Madame TRÉHIN précise qu'elle s'inscrit dans la logique de l'appui aux manifestations culturelles de la commune. Depuis 2015, la commune a pris le relais de l'accompagnement par l'association "Les Molières événements".

Concernant la subvention versée à l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL), Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec SNL permettant à la commune d'utiliser une partie de la parcelle appartenant à l'association pour y créer 5 emplacements publics de stationnement ainsi que le jardin extraordinaire utilisé et réalisé par les écoliers lors des activités périscolaires. De son côté, la municipalité s'était engagée à verser une subvention dont le montant devait atteindre progressivement 600 € par logement. L'association gère 5 logements sur la commune : la subvention de 3 000 € proposée en 2018 permet donc d'atteindre cet objectif.

Suite à une question de Monsieur VABRE, Monsieur FABRE souligne que cet engagement ne porte pas sur les futurs logements et que cette subvention est soumise chaque année à l'approbation des membres du conseil municipal.

Demande au conseil de se prononcer.

Mesdames JACQUET et PROUST et Monsieur GATTERER, en qualité de membres du bureau d'associations concernées par le versement d'une subvention communale, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'attribution des subventions comme énoncé ci-dessus.

La dépense sera imputée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux autres organismes de droit privé ».

2.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Après avoir constaté que les écritures comptables de l'année 2017 présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 186 010,73 €,

Constatant qu'il résulte de l'exécution des opérations comptables de l'année 2017, un excédent de la section d'investissement de 699 358,08 € auxquels il convient de déduire 64 795,56 € de restes à réaliser (dépenses engagées en 2017 mais dont la réalisation est reportée en 2018) : soit un excédent réel de 634 562,52 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget de l'année 2018, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- affectation au compte 1068 – financement de la section d'investissement : 186 010,73 €

Comptes de report :

- compte 001 "Excédent d'investissement reporté":	699 358,08 €
- compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté":	0 €

Monsieur FABRE précise que cet excédent important est principalement dû au report des travaux de construction de l'espace sportif couvert prévus en 2017 mais non réalisés. Ce projet est donc reporté en 2018.

2.3. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE - ANNÉE 2018

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Monsieur FABRE détaille le projet de budget de l'année 2018 tel qu'il a été proposé par le bureau municipal. Il précise que ce projet a été établi sans augmentation des taux d'imposition communaux en 2018 malgré de fortes contraintes financières.

Monsieur FABRE détaille la section de fonctionnement et la section d'investissement qui comprend notamment les projets suivants :

- création d'un espace sportif couvert (la réalisation de cet équipement est conditionnée par l'obtention de subventions),
- réfection de voirie (en particulier : rue de l'Etang, parking et accès de la mairie et des services techniques, allée du cimetière, rue de la Butte),
- réalisation d'un aménagement routier place de la Bastille,
- première phase des travaux de rénovation à l'église (travaux urgents),
- travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public,
- création d'un parcours sportif et réfection des allées dans le bois du Paradou, réfection du parvis du Paradou et aménagement d'un terrain de pétanque,
- aménagement et travaux d'entretien dans les bâtiments communaux (mise aux normes, achat de mobilier, matériels...),
- remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique aux services techniques.

Monsieur FABRE rappelle qu'il convient de poursuivre les efforts afin de pérenniser l'équilibre budgétaire. De même le remboursement de l'emprunt contracté pour une durée de 15 ans pour financer la construction de l'espace culturel et associatif pèse à hauteur de 160 000 € par an.

Monsieur FABRE demande au conseil de se prononcer sur ce projet de budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget comme suit :

1 769 588,98 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement.
1 566 532,76 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

2.4. TAUX D'IMPOSITION - RÔLES GÉNÉRAUX - ANNÉE 2018

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Monsieur FABRE propose un maintien des taux d'imposition compte tenu du projet de budget 2018.

Demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Vu le projet de budget primitif pour l'année 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition sans augmentation en 2018 à savoir :

12,14 % : Taxe d'habitation,

23,49 % : Taxe foncière - propriété bâtie,

54,58 % : Taxe foncière - propriété non bâtie.

Pour faire suite à une question de Monsieur GATTERER, Monsieur FABRE précise que la commune se situe en dessous des taux moyens communaux au niveau départemental.

2.5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir constaté que les écritures comptables à la clôture de l'année 2017 présentent un déficit de fonctionnement d'un montant de 10 757,74 €,

Constatant qu'il résulte de l'exécution des opérations comptables de l'année 2017, un excédent de la section d'investissement d'un montant de 242 251,89 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter au budget primitif de l'année 2018 le résultat précédemment indiqué comme suit :

Comptes de report :

- compte 001 "Excédent d'investissement reporté":	242 251,89 €
- compte 002 "Déficit de fonctionnement reporté":	10 757,74 €

Arrivée de Monsieur MIOT à 21 h 30.

2.6. BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2018

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Monsieur FABRE détaille le budget d'assainissement pour l'année 2018 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget équilibré en recettes et en dépenses et s'élevant à :

70 091,11 € pour la section d'exploitation.

278 585,26 € pour la section d'investissement.

2.7. FIXATION DU MONTANT DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2018

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Vu le projet de budget d'assainissement pour l'année 2018,

Monsieur FABRE indique que la surtaxe d'assainissement est une recette qui permet d'alimenter la section de fonctionnement du budget d'assainissement.

Il rappelle que l'entreprise SUEZ, fermier communal, procède au recouvrement de cette taxe à l'occasion de la facturation de la consommation d'eau aux usagers. Cette surtaxe est ensuite reversée à la commune et inscrite au budget d'assainissement.

Demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTIENT le montant de la surtaxe d'assainissement à 0,78 € / m³ au 1^{er} juin 2018.

2.8. CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF « ÉDUCATION »

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

L'Education Nationale a décidé de laisser le choix aux communes de poursuivre la semaine de 4 jours 1/2 avec 5 matinées d'école, ou de revenir à 4 jours d'école, le mercredi passant en totalité en temps périscolaire. La commune des Molières a mis en place à la rentrée 2015 les Nouvelles Activités Périscolaires, avec des ateliers ludiques ou plus pédagogiques, visant à compléter les apprentissages de l'enfant, dans un esprit collectif et citoyen à l'échelle du village. C'est ainsi que bénévoles, associations, artistes et centre équestre du village ont été mis à contribution pour faire découvrir des activités aux enfants, pendant 2 x 1h30 tarifées moins cher que de la simple garderie.

A l'heure des choix, la municipalité se veut à l'écoute de tous dans l'intérêt de l'enfant. C'est pourquoi une commission extra-municipale de concertation, ouverte à tous : habitants, parents, professeurs, agents des services périscolaires et agents administratifs, s'est réunie les 17 mars, 31 mars, et 7 avril 2018. Il a été choisi de ne pas bâcler la décision ni la précipiter, au moyen d'un sondage ou d'une simple réunion où chacun aurait campé sa position sans être à l'écoute de l'autre.

Ces réunions se sont tenues avec des "facilitateurs" en intelligence collective, pour nous permettre de jouer le jeu, tous, afin de nous connaître et former une dynamique de groupe susceptible de produire un travail en commun.

L'exercice n'a pas toujours été simple et chacun n'avait pas la même propension à s'intégrer à un groupe pour produire un travail collectif. Cela s'est aussi compliqué par l'assiduité aux trois séances qui a été inégale selon les participants. 51 personnes au total ont participé. 17 ont participé à la totalité des trois séances. 9 en ont fait au moins deux. 25 n'ont participé qu'une fois.

Mais deux constats positifs ressortent de cette concertation. En effet, premier constat, le sujet a mobilisé. Deuxième constat, sur les deux options proposées, une production de travail et de créativité a eu lieu. Aussi bien pour envisager une organisation sur 4 jours scolaires complétés par un mercredi périscolaire avec des contenus revisités pour proposer des activités riches aux enfants, que pour conserver l'organisation actuelle et chercher à l'améliorer.

Dans les deux cas, les participants ont plutôt réussi à se concentrer sur l'intérêt de l'enfant, et ont fait consensus sur l'importance des matinées pour ses apprentissages scolaires, et consensus sur la nécessité d'une offre périscolaire variée et contribuant à l'éveil de l'enfant dans son village et son environnement. Enfin les participants ont affirmé la nécessité de plus de coopération entre le scolaire et le périscolaire, dans l'objectif notamment de soutenir les équipes éducatives dans leurs projets.

Les participants sont restés plutôt divisés, in fine, sur ces deux options, et la maturité d'une décision n'a pas été atteinte afin que tous y consentent. C'est le sentiment général qui s'est dégagé. Le "facilitateur", comme le Maire, Yvan LUBRANESKI, et la Maire-adjointe aux écoles, Dominique BINET, ont donc conclu à un statu quo pour la rentrée prochaine, mais en engageant ainsi la commune : créer un comité consultatif "éducation" qui

va assurer l'amélioration et le suivi des activités périscolaires, en cherchant, pour ce qui est du temps scolaire, à donner aux enseignants le meilleur appui possible afin que les apprentissages de l'enfant aient lieu dans les meilleures conditions. Ce groupe ne se substituera pas aux instances existantes, mais il aura vocation à transformer l'implication des habitants et parents en propositions concrètes, construites et étayées. Pour ce faire, il rentrera dans le détail de l'organisation des temps de l'enfant, en lien avec les professionnels chargés des enfants et de cette organisation.

Dès le mois de mai, ce groupe va commencer à se réunir. Tout habitant de la commune, ou professionnel impliqué, peut y participer, sachant que les participants à la phase de concertation qui vient de s'achever vont être automatiquement invités, comme les professeurs et les agents.

Ce comité consultatif orientera ainsi les choix de la commune. Il est à noter que s'il est acté que l'organisation de la semaine reste à 5 matinées par semaine en 2018/2019, il n'abandonne pas la possibilité d'une semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2019. En effet, le travail et le suivi qu'il va assurer pendant une première année d'exercice, pourraient le cas échéant le mobiliser sur cette option, la construire et la soumettre à la municipalité.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'entériner l'engagement pris à l'issue des trois réunions de concertation sur les rythmes scolaires de créer un comité consultatif « éducation ».

Vu l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du conseil de créer un comité consultatif « éducation ». Ce comité, présidé par le Maire, un(e) adjoint(e) ou conseiller(e) délégué(e), a vocation à associer aux décisions des personnes extérieures au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de la création d'un comité consultatif « éducation ».

Suite à une question de Madame NAVEAU, Monsieur le Maire précise que le rôle du comité ne porte pas sur les contenus et l'organisation du temps scolaire qui relèvent de l'Education Nationale. Les membres de l'équipe enseignante sont les bienvenus au sein de comité consultatif « éducation » pour enrichir le débat de leur avis professionnel.

2.9. CONTRAT DE DÉPLOIEMENT DE LA SOLUTION DE COURT-VOITURAGE DÉVELOPPÉE PAR LA SOCIÉTÉ KAROS

Monsieur Frédéric FABRE, Rapporteur,

Monsieur FABRE rappelle les contraintes liées aux transports qui se posent en Île-de-France et plus particulièrement aux Moliérois. C'est pourquoi, il y a un an, la commune des Molières a décidé de proposer une solution de court-voiturage innovante pour faciliter les trajets quotidiens, en limiter le coût financier et réduire les impacts de ces déplacements sur l'environnement.

Ainsi, un contrat de déploiement de la solution de court-voiturage imaginé par la société Karos a été signé par la commune. Il s'agissait de développer une application mobile de « court-voiturage » concernant principalement les trajets domicile-travail. Cette application *qui transforme les voitures individuelles en réseaux de transports collectifs* dans les zones péri-urbaines et rurales permet de mettre en relation des usagers qui effectuent des trajets susceptibles d'être partagés.

Ainsi, les personnes qui souhaitent utiliser le service peuvent le faire gratuitement en s'inscrivant sur le site. Les utilisateurs se proposent d'être soit conducteur, soit d'être véhiculé, soit l'un ou l'autre. En s'inscrivant, les utilisateurs donnent notamment leurs coordonnées bancaires : ainsi la participation financière du passager (actuellement 0,10 €/km) est débitée de son compte bancaire pour être immédiatement créditée sur le compte bancaire du propriétaire du véhicule. Ce système évite les paiements directs entre les conducteurs et les passagers.

La société Karos bénéficie du soutien du syndicat de transports « Île-de-France Mobilités », du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne. Ce partenariat a permis d'intégrer le réseau de court-voiturage Karos dans l'offre de transports du Pass Navigo. Ainsi, les Franciliens qui détiennent un Pass

Navigo peuvent bénéficier, sans surcoût, d'un trajet multimodal comprenant du court-voiturage et des transports publics.

Le coût correspondant aux adaptations de cette application mobile à la commune des Molières, créant par là même une communauté spécifique, aux analyses des trajets des utilisateurs sur le territoire, aux temps de conseils et d'information des Moliérois et aux retours réguliers d'informations sur l'utilisation et le fonctionnement du service est estimé à 2 000 € TTC pour un an.

Monsieur FABRE propose aux membres du conseil que ce contrat soit renouvelé pour une période supplémentaire d'un an. Il estime qu'une seule année n'est pas suffisante pour faire évoluer les mentalités. Par ailleurs, il souhaite que la commune encourage les solutions de court-voiturage en particulier pendant la période de grèves actuellement organisées par les cheminots.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'expérience et le soutien à Karos dans la mesure où cette nouvelle façon de voyager évolue mais dispose encore de marges de progression possibles.

Monsieur VABRE est également de cet avis : la commune a initié une démarche et il est favorable à ce qu'elle continue de la soutenir au-delà d'une année.

Monsieur BERTRAND estime que la commune peut être fière de son engagement en faveur du court-voiturage. Il souhaite donc également que le contrat de la commune avec la société Karos soit renouvelé.

Monsieur FABRE demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix pour, 5 abstentions (Mesdames BINET, JACQUET, TRÉHIN et Messieurs GATTERER et MIOT) et 1 voix contre (Madame LE BOULANGER),

ACCEPTE les termes du contrat de prestation de services pour une durée supplémentaire d'un an à compter du 20 février 2018 et pour un montant de 1 666,67 € HT soit 2 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre du renouvellement de ce contrat.

2.10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS DANS LE CADRE DU FONDS DE PROPRIÉTÉ AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de mise à disposition de matériels acquis par la Communauté de Communes du Pays de Limours dans le cadre du fonds de propriété du conseil régional d'Île-de-France pour la lutte contre les déchets sauvages. Il s'agit de 4 panneaux de signalisation et de 3 barrières pivotantes installés dans le village d'une valeur totale de 3 036,66 € TTC.

Cette mise à disposition d'une durée qui ne pourra être inférieure à 10 ans est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de 4 panneaux de signalisation et de 3 barrières pivotantes destinés à lutter contre les dépôts sauvages dans le village.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces utiles à sa mise en œuvre.

2.11. ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « GRAINES DE TROC »

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Monsieur le Maire rappelle qu'une grainothèque a été installée dans l'épicerie du village le 10 février 2018, à l'initiative du groupe de travail « Alimentation et production locales » de la commune des Molières. Cette grainothèque permet aux personnes qui le souhaitent de prendre et/ou de déposer les graines de leur choix.

Pour prolonger cette initiative, Monsieur le Maire présente l'objet et le fonctionnement de l'association « Graines de troc ». Il s'agit d'une plate-forme en ligne où chacun peut proposer et échanger ses graines, en constituant une collection commune. Chaque envoi de graines permet d'obtenir un jeton et donne la possibilité de choisir parmi les variétés de la collection.

Cette association permet de soutenir les échanges, de faire découvrir des variétés parfois anciennes ou étonnantes ou encore de soutenir la biodiversité cultivée. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que la commune des Molières adhère à cette association dont la cotisation, pour les collectivités est fixée à 25 €/an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune des Molières à l'association « Graines de troc ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

3. INFORMATIONS DIVERSES

3.1. ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'ESSONNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal Madame Adèle LABORDERIE qui effectue un service civique au sein de l'association des Maires ruraux de l'Essonne jusqu'à la fin du mois de novembre 2018. Il rappelle que l'association qu'il préside est domiciliée en mairie des Molières.

3.2. BROCANTE DU 1^{ER} MAI 2018

Madame TRÉHIN et Monsieur MIOT font appel aux bénévoles afin d'organiser la brocante du 1^{er} mai 2018 et ce, à partir du 30 avril 2018 (numérotage des emplacements, confection des bouquets de muguet...). Les personnes qui souhaitent participer à l'organisation de cet événement peuvent se manifester auprès du secrétariat de mairie ou par mail : contact@lesmolières.fr.

3.3. RÉNOVATION D'UNE ÉCOLE AU CAMEROUN

Monsieur BERTRAND rappelle son projet réunir des fonds nécessaires à la reconstruction des installations (toiture et structure) d'une école au Cameroun et au financement du mobilier. Pour cela, il a constitué un groupe de 9 jeunes (17-24 ans) qui vont se rendre sur place pendant environ 15 jours afin de coordonner et de participer aux travaux. Une équipe de 4 professionnels sera également embauchée (1 charpentier et 3 manœuvres) pour effectuer les tâches les plus sensibles.

Pour compléter les fonds nécessaires récoltés via le site www.KissKissBankBank.fr, Monsieur BERTRAND indique que le groupe « Rosewood Popfolk Revival » donnera un concert à la MJC de Limours le samedi 9 juin 2018 à 18 h 30. Il invite bien entendu toutes les personnes qui le souhaitent à participer à ce concert solidaire et au buffet dinatoire.

SÉANCE LEVÉE A 22 H 30.